

Remarques préliminaires – Projets de délibérations

La publication de la présente farde de projets de délibérations de la séance publique s'inscrit dans la dynamique des articles L3221-1 et suivants du CDLD liée à la publicité active de l'administration et de la transparence administrative, conformément à l'article 25 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces projets de délibérations sont des documents provisoires ayant vocation à permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Il s'agit donc de projets de décisions, susceptibles d'être modifiés, reportés ou retirés et qui n'ont donc pas encore été adoptés par l'Autorité communale.

Les décisions définitives sont, quant à elles, reprises dans le procès-verbal des réunions du Conseil qui est, pour ce qui concerne la partie publique, publié sur le site Internet de la Ville une fois approuvé par le Conseil communal.

Conseil de la Zone de Police du 19 décembre
2023

**ZONE DE POLICE
FINANCES**

**1. Zone de Police: budget 2024
VILLE DE NAMUR
ZONE DE POLICE - FINANCES
C/DZP-FI/191223-1**

PROJET DE DELIBERATION
Conseil de la Zone de Police

Séance publique du 19 décembre 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale du 5 septembre 2001, tel que modifié;

Vu la circulaire ministérielle PLP 63 du 09 novembre 2023 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2024 à l'usage des zones de police;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 26.859.931,99 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 04 décembre 2023;

Sur proposition du Collège communal du 05 décembre 2023,

Adopte le budget 2024 dont les résultats globaux se présentent comme suit:

<u>Service ordinaire</u>	
Recettes de l'exercice propre	46 826 311,88 €
Dépenses de l'exercice propre	47 760 720,60 €
Résultat de l'exercice propre	- 934 408,72 €
Résultat des exercices antérieurs	400 701,97 €
Recette exercice propre + antérieurs	47 227 013,85 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	47 760 720,60 €
Prélèvements	533 706,75 €
Prélèvements	500 000,00 €
Résultat global	0.00 €

<u>Service extraordinaire</u>	
Recette de l'exercice propre	7 026 200,00 €
Dépenses de l'exercice propre	7 557 700,00 €
Résultat de l'exercice propre	- 531 500,00 €
Résultat des exercices antérieurs	0.00 €
Prélèvements	531 500,00€
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

PROJET

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

2. Néant
VILLE DE NAMUR
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL
C/PIC/191223-2

PROJET DE DELIBERATION
Conseil de la Zone de Police

Séance publique du 19 décembre 2023

PROJET